

-----  
**Ordre du jour**  
 -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Mars et avril 2017.

**Développement économique**

- 1 Participation à la Société Publique Locale «Transalley » -

**Stratégie patrimoniale**

- 2 Enquête publique sur le Permis d'Aménager de la SAS ILE FOLIEN - avis et conclusions du Commissaire Enquêteur
- 3 Déclassement du domaine public - ouverture de l'enquête publique - Impasse Onésyme Leroy

**Transfert Ville / SIGH (Sté Immobilière du Grand Hainaut)**

- 4 Déclassement, cession à la SIGH et acquisition par la ville de parcelles situées Cour Broutin et rue des Canoniers
- 5 Autorisation de transfert de bail au profit de la SIGH concernant le 40 rue de Famars
- 6 Agrément de transfert de bail au profit de la SIGH de parcelles situées rue du Faubourg Sainte Catherine
- 7 Quartier Chanteclerc – Cession entre la ville et la SIGH – Référence à l'avis domanial
- 8 Transfert de garantie communale des contrats de prêts VHH à la SIGH

**Conventions**
**Occupation du domaine public**

- 9 Convention d'occupation temporaire – Emplacement de stationnement Caserne Ronzier
- 10 Convention d'occupation du domaine public – infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

**Subventions - Versements**

- 11 Sports - Subvention Association VAFC

**Cohésion sociale**

- 12 Programmation Contrat de Ville 2017
- 13 Participation au capital social de la SCIC
- 14 Rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2016

**Ressources Humaines**

- 15 Convention de mise à disposition individuelle
- 16 Service Commun Direction des Ressources entre la ville et la CAVM
- 17 Modification de la participation de la Ville Santé et Prévoyance
- 18 Tableau des effectifs – Mise à jour

**Administration Générale**

- 19 Taxe locale sur la publicité extérieure – Fixation des tarifs pour l'année 2018

**Finances**

- 20 Musée - Don en numéraire des Amis du Musée pour l'acquisition de 3 sanguines de Saly
- 21 Legs Duvant
- 22 Fiscalisation de la contribution de la Ville de Valenciennes au SIAV
- 23 Schéma de mutualisation CAVM - Mise en commun d'un progiciel d'analyse des données fiscales
- 24 Approbation des comptes de gestion 2016 de la ville de Valenciennes
- 25 Vote sur le compte administratif 2016 – budget principal de la ville de Valenciennes et budget annexe « projet de rénovation urbaine »
- 26 Affectation des résultats 2016
- 27 Décision Modificative n°1 exercice 2017 – Budget Principal et Budget annexe « Projets de rénovation urbaine »
- 28 Provision pour risques et charges de fonctionnement



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la Séance du 30 Mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente mai, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mme Ludivine BILLOIR et M. Mohamed AGOUDJIL

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Bernard BROUILLET, M. Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, Mme Marie-Laure COUSIN, M. Jean-Yves DEGARDIN, M. Franck KOLLER, Mme Sophie DICTUS, M. Karim GANA, Mme Ludivine BILLOIR, Mme Marion PERETTI, Mme Caroline TRZAN, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGEHIER, M. Jean-Claude DULIEU, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, M. Jean-Paul SAUTREAUX, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO.

Absents, Excusés :

- Mme Isabelle DESOIL, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON - M. Patrick ROUSSIES, excusé, qui a donné pouvoir à M. Karim GANA - M. Dominique RIQUET, excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX - M. Olivier MARLIERE, excusé, qui a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEGARDIN - M. Michel BROUILLARD, excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT - Mme Geneviève MANNARINO, absente jusqu'à la délibération n° 10 incluse, qui a donné pouvoir à Mme Gwendoline DESFORGES - M. Mattéo GUALANO, absente jusqu'à la délibération n° 10 incluse, qui a donné pouvoir à M. Guy MARCHANT - Mme Marie-Laure COUSIN, jusqu'à la délibération n° 6 incluse et à partir de la délibération n° 24, qui a donné pouvoir à Mme Monique HEGO - M. Jean-Luc François LAURENT, excusé - Mme Nadine LERAY absente à la délibération n° 1 - Mme Caroline TRZAN absente jusqu'à la délibération n° 10 - M. Daniel CAPPELLE

-----  
**Ordre du jour**  
-----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : Mars et avril 2017.

**Développement économique**

**1 Participation à la Société Publique Locale «Transalley»**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver la création d'une Société Publique Locale, régie par les dispositions des articles L. 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée « Transalley» d'une durée de 99 ans et dont l'objet social est :
  - l'émergence de nouvelles entreprises grâce à une politique de simulation et d'incitation à la création d'entreprises ainsi que de détection de nouveaux projets ;
  - le développement des savoir-faire et de l'offre de services à destination des entreprises en création et en développement ;
  - la formation des entreprises en création et en développement ;
  - le soutien à l'innovation ;
  - L'animation et la promotion du Technopole Transalley

- L'hébergement de porteur de projet et d'entreprises dans des pépinières ou tout autre programme immobilier
  - la gestion locative, administrative, commerciale et technique ainsi que l'animation et la promotion des pépinières d'entreprises ;
  - la gestion locative, administrative, commerciale et technique ainsi que l'animation et la promotion d'immeubles à vocation économique : hôtels d'entreprises, ateliers-relais, villages d'artisans... ;
  - la coordination locale des acteurs de la création et du développement d'entreprises dans le cadre du Technopole Transalley ;
  - La gestion de services utiles aux entreprises dans le cadre du Technopole Transalley
- D'approuver les statuts de la SPL et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à les signer.
  - D'approuver le capital social de la société à hauteur de 200 000 euros, dans lequel la participation de Valenciennes Métropole est fixée à 20 000 euros.
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les bons de souscription et la libération des actions pour un montant de 20 000 euros.
  - D'approuver la composition du conseil d'administration de la SPL et la nomination de **M. Guy MARCHANT en tant que titulaire et M. Arnaud L'HERMINE en tant que suppléant** au sein du Conseil d'administration.
  - D'autoriser les représentants de la ville de Valenciennes à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc).
  - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Stratégie patrimoniale

### 2 Enquête publique sur le Permis d'Aménager de la SAS ILE FOLIEN - avis et conclusions du Commissaire Enquêteur

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- de prendre connaissance des conclusions et avis du commissaire enquêteur, résumés ci-dessous, étant précisé que le rapport dans sa globalité ainsi que ses annexes sont consultables à la Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire – Mairie de Valenciennes :

En résumé, le Commissaire-Enquêteur stipule qu'aucune observation allant dans le sens de la remise en cause de l'utilité de l'aménagement de l'île Folien n'a été formulée par le public.

Par conséquent, le Commissaire-Enquêteur, après examen approfondi du dossier, émet un **AVIS FAVORABLE** assorti des **9 recommandations** suivantes, qui sont développées dans son rapport :

- 1) Prioriser le suivi et l'évaluation du respect du référentiel de développement durable par un comité de pilotage
- 2) Instaurer et développer un système d'auto partage comme coopérative de moyens et/ou d'échange entre particuliers doit être considéré comme une initiative indispensable.
- 3) Imposer des solutions innovantes en matière d'accessibilité au site de l'île Folien
- 4) Eviter toute évacuation routière de déblais ou de déchets en provenance de l'île Folien
- 5) Privilégier la voie d'eau pour les apports (matériaux) et les évacuations (déblais, déchets)
- 6) Renforcer l'isolation acoustique des bâtiments en raison de la proximité de toutes les sortes de modes de déplacements générateurs de bruit : trafic fluvial d'abord, mais aussi trafics routiers et ferroviaires, sans oublier le tramway,
- 7) Finaliser le plan de gestion des pollutions résiduelles du site,
- 8) Solutionner le stationnement visiteurs extérieurs : il convient d'organiser dans l'immédiat, un espace réservé de stationnement à l'extérieur de l'île Folien,
- 9) Privilégier l'implantation d'une centrale à béton mobile approvisionnée par voie d'eau.

### **3 Déclassement du domaine public - ouverture de l'enquête publique - Impasse Onésyme Leroy**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable au déclassement de l'emprise située impasse Onésyme Leroy en application notamment de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- De soumettre le résultat de cette enquête à un prochain conseil municipal

### **Transfert Ville / SIGH (Sté Immobilière du Grand Hainaut)**

### **4 Déclassement, cession à la SIGH et acquisition par la ville de parcelles situées Cour Broutin et rue des Canonnières**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 contre (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des parcelles figurant au cadastre après document d'arpentage réalisé par Monsieur Michel BON, lequel sera publié au service de la publicité foncière de VALENCIENNES :
  - section AR numéro 1041 pour une contenance cadastrale de 9 m<sup>2</sup>
  - section AR numéro 1042 pour une contenance cadastrale de 6 m<sup>2</sup>
  - section AR numéro 1043 pour une contenance cadastrale de 1 m<sup>2</sup>
  - section AR numéro 1044 pour une contenance cadastrale de 10 m<sup>2</sup>
- D'autoriser la cession au prix d'un euro symbolique au profit de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) directement, des parcelles cadastrées :
  - section AR numéro 1039 pour une contenance cadastrale de 258 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle initialement cadastrée section AR numéro 776),
  - section AR numéro 1041 pour une contenance cadastrale de 9 m<sup>2</sup>
  - section AR numéro 1042 pour une contenance cadastrale de 6 m<sup>2</sup>
  - section AR numéro 1043 pour une contenance cadastrale de 1 m<sup>2</sup>
  - section AR numéro 1044 pour une contenance cadastrale de 10 m<sup>2</sup>
- D'autoriser l'acquisition auprès de la SIGH au prix d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée section AR numéro 1036, pour une contenance cadastrale de 297 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle initialement cadastrée section AR numéro 1034), ladite acquisition se réalisant postérieurement à la cession devant intervenir entre Val Hainaut Habitat et la SIGH au plus tard le 30 Juin 2017.
- D'acter que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la SIGH.
- D'autoriser le classement dans le domaine public communal :
  - de la parcelle AR numéro 1040 d'une contenance de 514 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle initialement cadastrée section AR numéro 776)
  - et, après cession par la SIGH, de la parcelle AR numéro 1036 d'une contenance de 297 m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

### **5 Autorisation de transfert de bail au profit de la SIGH concernant le 40 rue de Famars**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 contre (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- D'autoriser la division en volume de l'ensemble immobilier situé à VALENCIENNES, 40 rue de Famars, et cadastré section AT n° 1047 afin d'individualiser le bien soumis au bail emphytéotique et signer tout acte permettant la réalisation et la publication de cette division en volume et notamment, l'état descriptif de division en volume.
- D'autoriser le transfert dudit bail par Val Hainaut Habitat au profit de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette fin, que cette opération soit réalisée sous la forme d'un transfert de droit au bail ou d'un nouveau bail.
- D'acter que tous les frais inhérents à ce transfert seront à la charge du preneur

## **6 Agrément de transfert de bail au profit de la SIGH de parcelles situées rue du Faubourg Sainte Catherine**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 contre (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- D'autoriser le transfert par Val Hainaut Habitat dudit bail emphytéotique au profit de la Société Immobilière du Grand Hainaut. (SIGH)
- D'acter que tous les frais inhérents à ce transfert seront à la charge de la SIGH
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire au transfert du droit au bail.

## **7 Quartier Chanteclerc – Cession entre la ville et la SIGH – Référence à l'avis domanial**

*Le Conseil Municipal, par 35 voix pour et 5 contre (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- De confirmer son autorisation à céder à la SIGH un terrain d'assiette pour la réalisation de l'ensemble de son programme de construction de 47 logements dans le quartier de Chanteclerc au prix de 235 000 euros HT auquel s'ajoutera les frais d'actes notariés avec un ajustement possible de la contenance définitive des dites parcelles de plus ou moins 10 % sans variation de prix.
- De considérer que la présente délibération complète la délibération n° 14 du 19 avril 2016 en ce qui concerne la référence à l'avis domanial.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte se rapportant à cette vente.

## **8 Transfert de garantie communale des contrats de prêts VHH à la SIGH**

*Le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 5 contre (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :*

- De se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit du Repreneur.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

### **Article 1 :**

L'assemblée délibérante réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts figurant dans le tableau ci-dessous et consentis par Dexia Crédit Local, la SFIL/CAFIL, le Crédit Foncier de France et la Caisse d'Epargne au cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Nom du Garant	Prêteur	N° de contrat	Date de délibération de la garantie initiale	% garanti par la Ville de Valenciennes	CRD garanti par la ville de Valenciennes au 01/03/2017
Commune de Valenciennes	Dexia Crédit local	Mph253860EUR	07/11/2008	100,00	1 090 464,37
Commune de Valenciennes	SFIL /CAFIL	Mon243103EUR	29/11/2006	100,00	201 929,19
Commune de Valenciennes	SFIL /CAFIL	Mon243111EUR	29/11/2006	100,00	237 047,38
Commune de Valenciennes	Crédit Foncier de France	45 9043653 38V	12/10/1987	100,00	34 642,51
Commune de Valenciennes	Crédit Foncier de France	45 9043790 36Z	18/03/1999	100,00	169 017,85
Commune de Valenciennes	Crédit Foncier de France	56 5792054 57Z	28/03/1988	100,00	1 083 932 ,15
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V031195HLM	19/12/2003	100,00	15 442,29
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V021054HLM	14/03/2002	100,00	34 039,38
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V021121HLM	10/10/2002	100,00	10 700,27
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V001124HLM	28/09/2000	100,00	34 849,38
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V991256HLM	30/03/2000	100,00	23 603,62
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V011033HLM	14/06/2001	100,00	70 692,44
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V031041HLM	30/01/2003	100,00	46 739,68
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V031197HLM	15/12/2003	100,00	186 956,92
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V031196HLM	15/12/2003	100,00	107 446,70
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V981020HLM	18/12/1997	100,00	363 070,68
Commune de Valenciennes	Caisse D'épargne	V0310040HLM	30/01/2003	100,00	18 918,36
TOTAL					3 729 493,17

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de Dexia Crédit Local, de la SFIL/CAFIL, du Crédit Foncier de France ou de la Caisse d'Epargne, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

#### Article 4 :

Le conseil autorise le Maire ou son représentant, à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre Dexia Crédit Local, la SFIL/CAFIL, le Crédit Foncier de France ou la Caisse d'Epargne et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

### **Conventions**

#### **Occupation du domaine public**

##### **9 Convention d'occupation temporaire – Emplacement de stationnement Caserne Ronzier**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire des emplacements de stationnement situés sur la parcelle AR 908, de la bibliothèque et de restaurant Universitaire à Valenciennes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à venir

##### **10 Convention d'occupation du domaine public – infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions

### **Subventions - Versements**

##### **11 Sports - Subvention Association VAFC**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- Conformément aux termes de la convention passée avec l'Association Sportive VALENCIENNES FOOTBALL CLUB pour les années 2016, 2017 et 2018.
  - d'accorder à l'Association Sportive VALENCIENNES FOOTBALL CLUB, une subvention de **150 000 €** pour l'année 2017.
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant

### **Cohésion sociale**

##### **12 Programmation Contrat de Ville 2017**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser le Maire ou son représentant à :
  - approuver la programmation Contrat de Ville 2017 tous opérateurs confondus ;
  - solliciter les partenaires financiers pour les opérations dont la ville a la maîtrise d'ouvrage et à signer les conventions correspondantes ;
  - signer les conventions avec chacun des opérateurs qui seront subventionnés par la ville.

### **13 Participation au capital social de la SCIC**

Délibération retirée en séance de conseil municipal

### **14 Rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2016**

*Le Conseil Municipal prend connaissance*

- du rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain et sur l'utilisation de ces crédits.

## **Ressources Humaines**

### **15 Convention de mise à disposition individuelle**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver la mise à disposition du Directeur des Systèmes d'information de Valenciennes Métropole au profit de la Ville de Valenciennes à raison de 50% de son temps de travail à compter du 4 septembre 2017 et dans les conditions fixées dans la convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de mise à disposition.

### **16 Service Commun Direction des Ressources entre la ville et la CAVM**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 d'un service commun «Direction des Ressources» chargé de missions fonctionnelles en matière de gestion des ressources humaines, d'informatique et de développement numérique, d'administration générale et de gestion financière ;
- De procéder au transfert de personnel dans les conditions prévues par l'article L 5211-4-2 précité ;
- D'approuver la convention-cadre et la fiche d'impact régissant le fonctionnement du service commun entre Valenciennes Métropole et la commune de Valenciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

### **17 Modification de la participation de la Ville Santé et Prévoyance**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- de se prononcer sur la modification du montant des indices majorés permettant la détermination de la participation mensuelle par agent proposée pour la complémentaire santé
- de se prononcer sur la modification du montant des indices majorés permettant la détermination de la participation mensuelle par agent pour la prévoyance
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les actes à intervenir

### **18 Tableau des effectifs – Mise à jour**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'autoriser la suppression, la création et la modification des emplois sus mentionnés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondants aux créations d'emploi au budget,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces recrutements.

## Administration Générale

### 19 Taxe locale sur la publicité extérieure – Fixation des tarifs pour l'année 2018

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

De fixer les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 par mètre carré, par an et par face :

- 20,60 € pour les dispositifs et pré enseignes non numériques.
- 61,80 € pour les dispositifs et pré enseignes numériques.
- 41,20 € pour les enseignes entre 12m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup>
- 82,40 € pour les enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup>

## Finances

### 20 Musée - Don en numéraire des Amis du Musée pour l'acquisition de 3 sanguines de Saly

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'accepter le don en numéraire de 3 000 € de l'association des Amis du Musée des Beaux-arts de Valenciennes pour l'acquisition, par le Musée des Beaux-Arts, des dessins de Jacques-François Saly.

### 21 Legs Duvant

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- de valider l'attribution de ces 22 bourses d'études d'un montant de 1 525 € chacune selon la liste présentée, inscrites au budget du Service Education sur la ligne : 23 – 67141 – 3010.

### 22 Fiscalisation de la contribution de la Ville de Valenciennes au SIAV

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'acquitter pour 2017 la contribution par fiscalisation dans les conditions prévues aux articles 1609 quater et 1636 b octies du Code Général des Impôts pour le montant de 1 153 396 €
- de demander pour 2017 la mise en recouvrement des sommes dues au syndicat par les services fiscaux.

### 23 Schéma de mutualisation CAVM - Mise en commun d'un progiciel d'analyse des données fiscales

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver le principe de la mise en commun d'un progiciel d'analyse des données fiscales entre la CA Valenciennes Métropole et la ville de Valenciennes ;
- De déléguer à Monsieur le Maire ou son représentant toute décision concernant la mise en œuvre de ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter la convention proposée, ainsi que ses éventuels avenants

## 24 Approbation des comptes de gestion 2016 de la ville de Valenciennes

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- D'approuver les différents comptes de gestion des recettes et des dépenses 2016 respectivement acquittées par le trésorier municipal de Valenciennes, lesdits comptes étant conformes aux écritures tenues par l'ordonnateur.

**PRECISE** que ces comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent de sa part ni observation, ni réserve, sur la tenue des comptes.

## 25 Vote sur le compte administratif 2016 – budget principal de la ville de Valenciennes et budget annexe « projet de rénovation urbaine »

*Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER) et 3 contres (MM. DULIEU, AGOUDJIL, Mme LORETTE), décide :*

**Après avoir désigné Monsieur L'HERMINE**, en qualité de président de séance en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT,

**Vu les comptes de gestion dressés par le trésorier municipal,**

**Vu les articles 1612-12 et R.2311-5 du code général des collectivités territoriales,**

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,

- Se prononcer sur les comptes administratifs 2016 par budget, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	64 075 802,31	71 250 527,39	22 247 804,13	13 843 123,52	86 323 606,44	85 093 650,91
Résultat n-1		11 858 984,84	7 203 897,67		7 203 897,67	11 858 984,84
Affectation n-1				8 229 804,11		8 229 804,11
TOTAL	64 075 802,31	83 109 512,23	29 451 701,80	22 072 927,63	93 527 504,11	105 182 439,86
Résultat de clôture		19 033 709,92		-7 378 774,17		11 654 935,75

BUDGET ANNEXE Projets de rénovation urbaine	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	158 798,35	2 000,00	1 504 787,42	2 154 318,62	1 663 585,77	2 156 318,62
Résultat n-1	96 251,74		1 542 815,93		1 639 067,67	0,00
Affectation n-1						0,00
TOTAL	255 050,09	2 000,00	3 047 603,35	2 154 318,62	3 302 653,44	2 156 318,62
Résultat de clôture		-253 050,09		-893 284,73		-1 146 334,82

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

## 26 Affectation des résultats 2016

*Le Conseil Municipal, par 36 voix pour et 5 abstentions (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, Mmes HUANT, DELGEHIER) décide :*

Vu les comptes de gestion dressés par le trésorier municipal,

Vu les articles 1612-12 et R.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

- d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement sur le budget général :

<b>BUDGET GENERAL</b>	Déficit d'investissement 2016 (c/ 001)	-7 378 774,17
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	4 735 066,20
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	1 359 799,98
	= Besoin total de financement	-10 754 040,39
	Résultat de fonctionnement 2016	19 033 709,92
	Affectation des résultats (c/1068)	10 754 040,39
	Reprise en fonctionnement (c/002)	8 279 669,53

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : + 10 754 040.39 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 7 378 774.17 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : + 8 279 669.53 €
- d'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » :

<b>BUDGET ANRU</b>	Déficit d'investissement 2016 (c/ 001)	-893 284,73
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	339 380,70
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	156 273,75
	= Besoin total de financement	-1 076 391,68
	Résultat de fonctionnement 2016	-253 050,09
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	-253 050,09

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 893 284.73 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : - 253 050.09 €

## **27 Décision Modificative n°1 exercice 2017 – Budget Principal et Budget annexe « Projets de rénovation urbaine »**

*Le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 8 contres (MM. LEGRAND, CLIPET, BROUILLARD, DULIEU, AGOUDJIL, Mmes HUANT, DELGEHIER et Mme LORETTE), décide :*

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget général dont le bilan par chapitre est le suivant :

<b>BILAN DM N°1 Budget principal</b>			
Libellé Chapitre	<b>FONCTIONNEMENT</b>		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
		8 279 663,53	Chapitre 002
Opérations réelles			
Chapitre 011	766 654,22	8 000,00	Chapitre 77
Chapitre 65	235 678,93		
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	680 500,00	8 043,64	Chapitre 042
Equilibre			
Chapitre 022	4 000 000,00		
Chapitre 023	2 612 874,02		
<b>dépenses</b>	<b>8 295 707,17</b>	<b>8 295 707,17</b>	<b>recettes</b>

Libellé Chapitre	<b>INVESTISSEMENT</b>		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2016			
	4 735 066,20	1 359 799,98	
Reprise des résultats et Affectation			
Chapitre 001	7 378 774,17	10 754 040,39	Chapitre 10
Opérations réelles			
Chapitre 10	100 000,00		
Chapitre 16	8 000,00	-1 076 391,73	Chapitre 16
Chapitre 20	27 195,81	701 000,00	Chapitre 13
Chapitre 21	2 380 609,25	1 926,62	Chapitre 21
Chapitre 23	358 199,19		
Chapitre 26	25 000,00		
Chapitre 4542	12 861,02		
Opérations d'ordre			
Chapitre 041	10 000 000,00	10 000 000,00	Chapitre 041
Chapitre 040	8 043,64	680 500,00	Chapitre 040
Equilibre			
		2 612 874,02	Chapitre 021
<b>dépenses</b>	<b>25 033 749,28</b>	<b>25 033 749,28</b>	<b>recettes</b>

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « projets de rénovation urbaine » dont le bilan par chapitre est le suivant :

<b>BILAN DM N°1 Budget Annexe</b>			
Libellé Chapitre	<b>FONCTIONNEMENT</b>		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002	253 050,09		Chapitre 75
Equilibre			
		253 050,09	Chapitre 75
<b>dépenses</b>	<b>253 050,09</b>	<b>253 050,09</b>	<b>recettes</b>

Libellé Chapitre	<b>INVESTISSEMENT</b>		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2016			
	339 380,75	156 273,75	
Reprise des résultats			
Chapitre 001	893 284,73		
Opérations d'ordre			
Chapitre 041	1 000 000,00	1 000 000,00	Chapitre 041
Equilibre			
Chapitre 27	-1 076 391,73		
<b>dépenses</b>	<b>1 156 273,75</b>	<b>1 156 273,75</b>	<b>recettes</b>

## 28 Provision pour risques et charges de fonctionnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la délibération n°11 du 13 janvier 2017,

De provisionner sur le budget général :  
280 000 € pour les risques et charges liés aux contentieux en cours.

PRECISE que le détail de cette somme est repris dans le tableau ci-dessous :

PROVISION POUR RISQUE ET CHARGE		
Provisions sur litiges		
dotation	libellé	imputation
10 000,00	Société X c/ Ville de valenciennes (Marchés Publics) - Sinistre Piscine	15112
270 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes - Basilique - Contentieux Echafaudage	15112
<b>280 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15112</b>

## QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes Citoyenne »

Mme Nathalie LORETTE

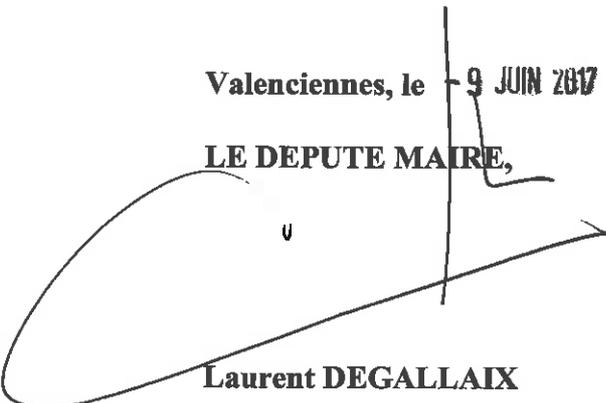
- Pourquoi après 30 années de bons et loyaux services, la Conservatrice en Chef de la Médiathèque de Valenciennes est-elle remerciée pour reprendre un terme bien impropre ?

Séance levée à 19 h 00

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte - rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel-de-Ville le - 9 JUIN 2017 pour y demeurer jusqu'au - 9 JUIN 2017 .

Valenciennes, le - 9 JUIN 2017

LE DEPUTE MAIRE,

  
Laurent DEGALLAIX